MOTION

CAISSES PRIMAIRES DE L'ASSURANCE MALADIE

La Fédération Française des Taxis de Province, réunie en congrès à Narbonne (Aude) les 18 et 19 mai 2013, réitère cette motion antérieure et confirme qu'elle :

- **Précise** que de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu entre UNCAMTS et les organisations professionnelles représentatives du taxi pour mettre en place une nouvelle convention nationale applicable aux transports de malade assis en taxi.
- **Constate** que cette convention nationale n'est pas respectée, ou pas dans son intégralité, dans de très nombreux départements, et que cela crée d'innombrables litiges entre les entreprises de taxi et les CPAM départementales.
- **Exige** que la direction de l'UNCAMTS donne rapidement des instructions aux directeurs de CPAM pour que la convention nationale soit mise en application telle qu'elle est parue dans le Journal Officiel du 23 septembre 2008.

Fédération Française des Taxis de Province
2 place du Prado
69007 LYON

Téléphone : 06 08 84 16 16
Courriel : fftp.taxis@wanadoo.fr
Internet : www.fftp-taxis.fr